

La facilité avec laquelle on peut se procurer des médicaments a façonné une société "orientée vers la drogue" (Dr Mockle)

par Renée Rowan

Le Collège des pharmaciens du Québec a dénoncé, hier matin, au cours de la deuxième séance publique de la commission fédérale d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales qui siège actuellement à Montréal, l'efficacité du contrôle dans la délivrance et la mise en marché des médicaments. Le Dr J.-Auguste Mockle, qui a présenté le mémoire, a insisté sur la facilité avec laquelle on peut présentement se procurer n'importe quel médicament, ce qui a façonné, a-t-il dit, une société "orientée vers la drogue".

Concernant la loi des stupéfiants, le mémoire souligne que le contrôle est beaucoup plus sévère pour les pharmaciens que pour les médecins, quelle que soit la quantité distribuée. D'autre part, les médecins vétérinaires peuvent être enclins à prescrire des stupéfiants à des humains.

D'autre part, dans bon nombre d'institutions hospitalières ou de soins de garde, le con-

trôle et la distribution des stupéfiants sont confiés à des non-pharmaciens.

En réponse à un des membres de la commission d'enquête, Mme Denise Leclerc-Chevalier, qui a travaillé à l'élaboration du mémoire, a souligné que le Québec compte environ 1.200 pharmacies et pourtant, plus de 10.000 établissements commerciaux distribuent des médicaments de toutes sortes.

Le Collège des pharmaciens a également souligné que parmi les 308 hôpitaux du Québec, une centaine tout au plus ont recours aux services professionnels de 185 pharmaciens. "Il ne faut donc pas s'étonner que le contrôle exercé sur l'emploi des médicaments soit à peu près nul. Certes, la loi exige qu'un pharmacien ou un médecin agisse comme responsable, mais seuls les pharmaciens se soumettent aux exigences du Collège; peut-on parler de responsabilités lorsque l'exigence de la loi des pharmacies de Québec

se limite à une simple signature pour se procurer n'importe quel médicament? Peut-on parler de contrôle lorsque les médicaments après réception, sont confiés à des personnes n'ayant pas la formation requise?"

Le mémoire souligne encore que les hôpitaux psychiatriques sont les plus mal partagés quant au nombre de pharmaciens à leur service. Ces institutions distribuent pourtant un volume considérable de médicaments aux patients hospitalisés ainsi qu'aux patients des consultations externes. Cette situation constitue un réel danger car la majorité des médicaments utilisés font partie de la classe des psychotropes et leur distribution sans contrôle ouvre la porte à des abus considérables.

Au cours de la séance, le Collège des pharmaciens a également fait état des médicaments brevetés qui échappent au contrôle du pharmacien puisqu'ils relèvent de la loi du libre com-

merce. Il s'est aussi attaqué à la publicité faite par les nombreux organismes d'information tels que la télévision, la radio, les journaux et les revues. La publicité télévisée surtout incite très fortement le patient à utiliser des substances contre la toux, l'insomnie, etc. Dans bien des cas, ces produits contiennent des agents qui peuvent diminuer ou augmenter la vigilance, la capacité de concentration et parfois peuvent mener à des accidents divers et à une certaine dépendance. Le mémoire réclame que toute publicité sur les médicaments auprès du grand public soit abolie. Il recommande en outre que la marijuana et la mescaline soient soumises à la réglementation de la partie J de la loi des aliments et drogues. Cette attitude est motivée par l'insuffisance d'études sérieuses permettant de se prononcer sur ces substances. De l'avis du collège des pharmaciens, il serait plus prudent de les classer à l'annexe J avec

les drogues non autorisées à la vente, sauf sur permission spéciale du ministre.

En présentant le mémoire du Collège des pharmaciens du Québec, le Dr Mockle a déploré une fois de plus l'absence, au sein de la commission sur les drogues, d'un représentant du corps professionnel des pharmaciens. "Le pharmacien, a-t-il souligné, est le spécialiste des médicaments; il est le seul responsable de leur délivrance selon l'article 21 de la loi de pharmacie de Québec. Il est étonnant que l'on n'ait pas jugé à propos de l'inviter à siéger officiellement à la commission d'enquête sur l'usage des drogues."

Une classification injustifiée

Il est très important de faire une classification très prudente et très soignée des drogues. Actuellement, la classification de la marijuana avec l'héroïne est très injustifiée, leurs dangers étant très différents, a déclaré pour sa part le Dr Mark Nickerson, professeur et responsable du département de pharmacologie à l'université McGill.

Le Dr Nickerson juge le système actuel de classification sans espoir. "Personnellement, a-t-il dit, je ne peux pas arriver à trouver de justifications médicales ou pharmacologiques pour classer ensemble "cannabis" et certains autres produits. Il faut donc les séparer. Il faut à tout prix éviter de mettre au point un système de réglementation basé sur la classification actuelle qui ne se justifie pas intellectuellement."

Dans l'état actuel des connaissances médicales, nous savons de façon évidente que la marijuana a moins d'effets physiques que l'alcool. D'autre part, nous savons aussi que le tabac et l'alcool entraînent une accoutumance ou une dépendance psychologique. Vous devez prendre en considération, a dit le Dr Nickerson aux membres de la commission d'enquête, des effets délétères que les drogues produisent. Ce sont des études et des rensei-

gnements que nous n'avons pas en main actuellement? D'accord. Mais nous devons essayer de les obtenir et ça peut être fait."

Un produit chimique non toxique, a-t-il encore dit, n'existe pas. "J'ai vu des gens mourir parce que pour eux boire trop d'eau était dommageable."

Le Dr Nickerson a en outre rappelé qu'il y a quelques siècles fumer du tabac était passible de mort. A cette époque, c'était la nouvelle drogue, maintenant c'est une vieille drogue.

Plus tôt dans la matinée, le Dr Murray Spector, professeur de sociologie à l'université McGill, s'était attaqué avec violence à l'emploi des agents doubles pour détecter le trafic de la drogue.

"Il n'y a pas, a-t-il dit, d'acte plus bas aux yeux des jeunes que celui de l'agent double qui gagne leur confiance, fume de la drogue avec eux, pour ensuite aller les dénoncer. Rien ne peut davantage contribuer à diminuer chez les jeunes le respect de la loi que ce double jeu."

D'autre part, selon un sondage tenu la semaine dernière parmi 3.000 étudiants de McGill, 31,3 pour cent des étudiants ont déjà fumé de la marijuana.

Ce sondage présenté par un groupe indépendant d'étudiants précise que les étudiants en médecine possèdent le plus haut pourcentage d'usagers, soit 44 p.c.

Près de 60 p.c. des étudiants interrogés se sont dits

opposés à toute sanction légale contre l'usage de la marijuana alors que 24 p.c. se sont prononcés en faveur de sanctions qui comporteraient des amendes, sans toutefois impliquer un dossier criminel. Il n'y a que 8 p.c. des répondants qui favorisent le maintien de la législation actuelle.

D'autre part, la direction de la Société des étudiants de McGill a fait quelques recommandations, demandant entre autres un programme d'information plus complet sur les drogues, l'abolition des lois prohibant l'usage des drogues "inoffensives" comme la marijuana et le hashish de même qu'une commission gouvernementale pour le contrôle de la vente de ces drogues "inoffensives".

Le Syndicat de la construction (CSN) ambitionne la prépondérance numérique

La prépondérance numérique dans le secteur de la construction; tel est l'objectif ambitieux que s'est fixé le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) qui représente actuel-

lement 12.000 des quelque 50.000 ouvriers du bâtiment de la région métropolitaine.

Hier, au cours d'une conférence de presse, le directeur du syndicat, M. Florent Au-

dette, et le conseiller technique, M. Michel Chartrand, ont dévoilé les moyens qu'entend prendre la CSN pour battre la FTQ sur son propre terrain, à Montréal, où cette centrale a toujours été fortement majoritaire.

Rappels qu'en vertu de la nouvelle loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, les dix régions du Québec où la convention collective expire le 1er mai 1970 sont ouvertes au maraude depuis le 1er novembre et ce jusqu'au 10 décembre.

Dans cette sorte de campagne électorale qui s'est engagée entre la CSN et la FTQ, le Syndicat de la construction

de Montréal entend faire appel de façon particulière au militantisme de ses membres qui, depuis une semaine, distribuent tracts, dépliants et journaux sur les chantiers.

Le syndicat tiendra également des assemblées d'information afin de "mettre les travailleurs dans le bain", en donnant d'abord de l'information, en organisant des discussions, en petits groupes, selon les techniques d'animation, "dans des salles spécialement aménagées et décorées".

Les femmes des travailleurs participeront à ces discussions. D'ailleurs, un comité féminin est déjà à l'oeuvre.

Roger Perreault élu au comité conjoint

M. Roger Perreault vient d'être élu directeur de l'administration du décret au comité conjoint de la construction de Montréal, malgré la dissidence de la CSN.

M. Perreault, qui vient de démissionner comme vice-président de la FTQ et comme directeur du Conseil provincial des métiers de la construction de cette centrale, a recueilli les voix des six représentants patronaux et des trois représentants de la FTQ.

Hier, MM. Florent Audette et Michel Chartrand, du Syndicat de la construction de Montréal, ont dénoncé, "dans le bien des travailleurs", l'élection de M. Perreault. Ils accusent celui-ci d'avoir signé une entente privée sur les salaires avec les représentants patronaux en avril dernier, lors du conflit de la construction, après qu'il eut promis de faire équipe avec la CSN sur la question de la sécurité d'emploi. La CSN tient également M. Perreault pour responsable du transfert à une firme torontoise, Murray G. Bulger, de l'administration des fonds de sécurité sociale des ouvriers du bâtiment de Montréal, administration jusque là confiée au comité conjoint.

Au Paraguay Conflit entre l'Église et le gouvernement

BUENOS AIRES (AFP) — Une série de documents relatifs au conflit surgi depuis quelque temps entre l'Église et le gouvernement du Paraguay ont été rendus publics à Buenos Aires.

A ce propos, on confirme dans les milieux informés l'excommunication prononcée par l'archevêque d'Asuncion à l'encontre du ministre de l'Intérieur, M. Sabino Montanaro, du chef de la police d'Asuncion, le général Francisco Britze, et du commandant Victor Alfredo Britze.

Parmi les documents rendus publics figure un communiqué des évêques du Paraguay réunis en assemblée extraordinaire. Ceux-ci se

déclarent solidaires de l'archevêque d'Asuncion, Mgr Anibal Mena Porta, qui a lancé ces excommunications. Les évêques ont d'autre part adressé aux ministres de l'Intérieur et de l'éducation des notes datées du 31 octobre protestant, la première contre l'interdiction du périodique "Comunidad", édité par le diocèse d'Asuncion, mesure qu'elle qualifie "d'atteinte lamentable à la liberté de la presse", et la seconde, contre l'expulsion du Paraguay de l'abbé Francisco de Paula Oliva, la violation de la clôture du couvent des jésuites à Asuncion, et le traitement "barbare" infligé à des étudiants, des prêtres et des religieuses.

ENCAN

Nous avons reçu instruction du Colonel P.H. L'Heureux, percepteur de district, douanes et accise au Ministère du Revenu National pour le port de Montréal, de vendre par

ENCAN PUBLIC

AUX ENTREPÔTS D'EXAMENS
105 rue McGill, Montréal, P.Q.
MARDI le 25 novembre 1969

à partir de 10.00 a.m. à 12.30 p.m. et dès 13.30 heures
Les marchandises non réclamées et saisies, entreposées à l'adresse ci-haut mentionnée.

CONDITION DE LA VENTE - 25% à l'adjudication de chaque lot.

On pourra se procurer catalogue à partir du 17 novembre au 105 rue McGill, Montréal et sur la Rive Sud au 378 chemin Chambly, Longueuil, M. Martin Lemaire.

ENCAN PUBLIC
ENCANTEURS NRG.
ENCANTEURS DE SA MAJESTÉ LA REINE

CENTRE DU MONTROSE

DISQUES FRANÇAIS 12" MICROFILONS GRAVURE UNIVERSELLE

ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER \$5.29

PRIX MONTROSE 3 69

BARCLAY

B 80038 - RENE CLAUDE - Je n'étais rien avant toi - Ton sourire - etc.

80055 - MIREILLE MATHIEU - La première étoile - Alors ne tarde pas - Unesimple lettre - etc.

B 80028 - CHARLES AZNAVOUR - FACE AU PUBLIC - J'aimerais - Tout s'en va - Ma vie

80056 - GILBERT BEAUD - Tu me l'as connu - Il s'en va mon garçon - etc.

B 80010 - JEAN FERRAT - Berceuse - Hourrah! Le jour où je deviendrai grot - etc.

80050 - JEAN PIERRE FERLAND - Un peu plus loin - Les femmes de trente ans - La Gigue - etc.

70005 - ARANJUEZ - JEAN-CHRISTIAN MICHEL - Aranjuez - Fugue - Missa Sine Nomine - etc.

80048 - JEAN FERRAT - La Matinée - L'idole à Papa - Les Poètes - Ma France - etc.

80047 - LEO FERRE - La Nuit - Madame la Mère - Pepe - L'idole - Le Testament - etc.

B 80039 - JACQUES BREL - Famine - Vesoul - Je suis un soir d'été - Regarde bien petit - etc.

PATHÉ

SPAM-67.273 - Sacha Distel - "La bonne humeur" - Romeo et Juliette - Que caladamos el amor etc.

SPAM-67.233 - Gilbert Beaud - "L'important, c'est la rose" - Seul sur son étoile - Le petit oiseau de toutes les couleurs, etc.

SPAO-68.042 - Les titres d'or d'Adamo - Vous permettez, monsieur - Quand les roses - Tombe la neige etc.

SPAO-68.035 - Les titres d'or de Gilbert Beaud - Nathalie - Mademoiselle Lisa - La grosse noce - L'Orange, etc.

SPAM-67.290 - Richard Anthony - "Les Ballons" - Il faut croire aux étoiles - Severine - Petite Anglaise, etc.

SPAO-68.039 - Les titres d'or d'Enrico Macias - "Puisque l'amour commande" - Enfants de tous pays - Mon cœur d'attache, etc.

SPAO-68.050 - Les titres d'or d'Enrico Macias Vol. 2 - "Chiquita" - Les filles de mon pays - Les gens du nord etc.

LONDON PHILIPS

ENGELBERT - Les Bicyclettes de Bontze - The way it used to be - Love was here - Before the stars - Don't say no again - Let me into your life - Through the eyes of love - To get to you - You're way to love - A good thing - Merry me - Love car - True

844912 - Le plus grand bonheur du monde - Dis-moi ce que tu vas pas - Un rayon de soleil - Aux talons de ses souliers - Pendant que nous chahutons - Le feu des girons - Des que je me reveille - Noël à Jérusalem - Les vacances - Toi la mer immense - Aux quatre coins du monde - La vie dans la vie

836.893 - MESSÉ pour le temps présent - Le voyage - La reine verte - Victoire pour son porte et un souper

PAS 71031 - I'll never fall in love again - Love me tonight - Turn on your love light - Bright lights and you girl - I can't stop loving you - Hard to handle - Delilah - Danny Boy - Help yourself - Yesterday - Hey Jude - It's not unusual - Tied and shod

Valable jusqu'au 22 nov.

GARANTIE 1ère QUALITÉ • SCELLÉ

MONTROSE
3162 est. Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

ENCAN PUBLIC
ENCANTEURS NRG.
ENCANTEURS DE SA MAJESTÉ LA REINE